

## PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE



BP 3864 Libreville Quartier  
Ancienne Sobraga  
Tél: +241 77 63 90 49  
femmelevetoi.ga@gmail.com



16 avenue Berthelot  
69007 Lyon- France  
www.agir-ensemble-droits-  
humains.org  
Tél: +33 4 37 37 01 11  
agir-ensemble@aedh.org



29, Rue Ladmirault  
86000 Poitiers, France  
id-ong.org  
Tél: +33 (0)549 60 89 66  
id@id-ong.org

**Réseau Femme Lève-Toi (GA)** : Le Réseau Femme Lève-Toi (ReFLeT), créé en 2015, milite pour la promotion du leadership et l'autonomisation des femmes en vue de leur pleine participation au développement du pays. La vision du ReFLeT est de développer un réseau de femmes déterminées et influentes qui contribuent à l'avancée démocratique et socioéconomique du Gabon. Depuis janvier 2024, le ReFLeT, à travers le projet ACT-VBG, cofinancé par l'Union Européenne et l'Ambassade de France, lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre grâce à une permanence qui accueille, écoute et oriente les femmes victimes de violences.

**Agir Ensemble pour les Droits Humains (FR)** : Agir Ensemble pour les Droits Humains (AEDH) est une organisation non gouvernementale dont la vocation est de s'allier avec les acteurs de la société civile engagés sur leurs terrains dans la lutte contre les violations des droits humains. Ses actions contribuent à renforcer les capacités des acteurs, et à soutenir leur émergence. AEDH est la demandeuse principale, et garante de la coordination du projet ACT VBG.

**Initiative Développement (FR)**: Depuis près de 30 ans, Initiative Développement (ID) participe au renforcement des acteurs locaux, pour qu'ils construisent et mettent en œuvre par eux-mêmes des réponses aux défis sociaux, environnementaux et économiques de leurs territoires. Dans le cadre du projet, ID qui s'implante au Gabon, sera plus précisément en charge d'accompagner les acteurs locaux à plus d'autonomie et de capacités d'agir, ainsi que leur structuration.



## Plaidoyer pour améliorer la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre au Gabon

### 🎯 Objectif

Renforcer l'efficacité, l'accessibilité et l'opérationnalité des dispositifs de protection et de prise en charge des survivantes de VBG.

### 🔑 Constats

Le Gabon dispose d'un arsenal juridique renforcé (**Code pénal révisé, loi n°006/2021, Code pénal révisé stratégie « Gabon Égalité »**). Mais ces avancées restent insuffisamment appliquées sur le terrain. Malgré ces avancées, des lacunes persistent :

- Protection incomplète des violences intrafamiliales hors cadre conjugal.
- Mécanismes insuffisants pour les violences en milieu professionnel.
- Procédures judiciaires lourdes et coûteuses pour les victimes (notification, saisie sur salaire).
- Interprétation inégale de la loi par les acteurs judiciaires.
- Lenteurs dans les cas impliquant des agents des forces de sécurité.
- Coordination institutionnelle faible, lenteurs judiciaires, coûts élevés pour les victimes.
- Accès limité à l'information et aux services, surtout en dehors de Libreville.

☎ 077 95 69 69

📍 Ancienne sobraga

Plus d'informations [www.citoyennesengagees.org](http://www.citoyennesengagees.org)



*Agir maintenant c'est sauver des vies et restaurer la dignité*



## Freins identifiés

- Manque de coordination entre acteurs.
- Vulgarisation insuffisante des lois et procédures.
- Contraintes financières et institutionnelles.
- Risque d'impunité et découragement des victimes.

## Conséquences sur les victimes

- Difficulté d'accès aux services de prise en charge (santé, justice, psychosocial) pour les victimes.
- Découragement et abandon des procédures.
- Risque accru d'impunité.
- Inégalités dans la prise en charge.

## Recommandations prioritaires

### 1. Renforcer et faciliter l'accès à la justice

- Simplifier, Clarifier et adapter les procédures de prise en charge judiciaire (notification, exécution des décisions, certificat médical, protection des victimes, etc.)
- Réduire les coûts judiciaires pour les victimes (frais d'huissier, certificat médical, exécution de décision)
- Opérationnaliser et rendre effective l'aide juridictionnelle pour les victimes des VBG)
- Garantir une application uniforme de la loi et assurer un contrôle juridictionnel effectif en milieu professionnel.
- Réviser la loi n°006/2021 pour combler les lacunes identifiées.

### 2. Améliorer la coordination institutionnelle

- Mettre en place un mécanisme national de coordination et de gestion des données.
- Rendre opérationnel l'ONDF,
- Se doter d'une politique nationale de lutte contre les VBG
- Mise en place d'un cadre de concertation et de collaboration entre acteurs
- Harmoniser les procédures de prise en charge
- Structurer et développer des partenariats État – OSC – partenaires pour une réponse holistique



### 3. Mieux informer et appliquer les lois

- Lancer un programme national de vulgarisation de la loi (brochures, radios, TV, réseaux sociaux).
- Adapter les messages aux réalités locales et aux langues nationales.
- Sensibiliser les communautés sur les droits et procédures de prise en charge.
- Assurer une application uniforme de la loi par les acteurs judiciaires.

### 4. Renforcer la protection des victimes

- Étendre la couverture des ordonnances de protection aux violences intrafamiliales hors cadre conjugal.
- Mettre en place des mesures alternatives de protection en milieu professionnel.
- Développer des centres d'accueil et d'hébergement sécurisés et accessibles.

### 5. Garantir un financement durable

- Allouer un budget dédié à la lutte contre les VBG (y compris les fonds d'aide juridictionnelle pour les victimes de VBG)
- Soutenir les dispositifs existants (centres, services, OSC)
- Mobiliser les partenaires techniques et financiers.

*Investir dans la prévention, c'est construire un Gabon égalitaire.*



**« Ce contenu est cofinancé par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du ReFLet et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne. »**